**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260602
Domaine : 5.3.4
Date de convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026
Date d'affichage de la délibération : 10 juillet 2026

Objet : 02 – représentants du conseil municipal au Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise (SDEVO) – Abrogation de la délibération du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoints au maire, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI , Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS (à partir de 20h12), Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Patrick BENSMAIL a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jaffa AZIS (jusqu'à 20h12)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
- En exercice : 33
- Présents : 32 (jusqu'à 20h12), 33 (à partir de 20h12)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 20260309 du 21 mars 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise,

CONSIDERANT que par courriel du 26 mai 2026, le SDEVO a informé la commune que le Conseil municipal aurait dû désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260702-20260602-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations et d'abroger la délibération n° 20260309 du 21 mars 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants par vote à main levée,

DESIGNE les représentants au Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise comme suit :

- Titulaires : Messieurs Jean-Pierre HARDY et Philippe HENDRICKX
- Suppléants : Mesdames Eva LEMPICKI et Joëlle MARTINEZ

ABROGE la délibération n°20260309 du 21 mars 2026,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260702-20260602-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026